

Transcription de l'interview (4'27) de Danièle ESCANO, chargée de communication à la DRIMM (Séché Environnement), sur ce qu'est un déchet non dangereux et sur l'admission du déchet sur l'ISDND.

Une installation de stockage de déchets non dangereux, c'est une installation qui est conçue pour recevoir uniquement, comme son nom l'indique, des déchets non dangereux.

Alors le déchet non dangereux ça va être quoi ? Ca va être le déchet qui va être produit soit par des ménages, donc le déchet des collectivités, soit par une entreprise, duquel va être extrait toute la fraction valorisable. Donc concrètement, le déchet ménager non dangereux, ça va être votre poubelle ménagère de laquelle vous allez avoir sorti tout ce que vous pouvez recycler comme emballage, tout ce que l'on va mettre dans la poubelle jaune. Donc on va retrouver dans ce déchet non dangereux les restes de nourriture, les emballages non recyclables, les balayures, des choses comme ça. Et on va retrouver les mêmes natures de déchets provenant d'une entreprise. Donc on va rester sur la même typologie, ce sont des déchets qui font évoluer dans le temps, qui peuvent avoir de l'impact sur l'environnement, mais qui en soit n'ont pas une dangerosité intrinsèque.

Les déchets qui sont autorisés sur une installation telle que la nôtre vont être identifiés, on va transmettre ce que l'on appelle une fiche d'identification préalable aux producteurs de déchets et cette fiche va nous permettre de mieux connaître la typologie de son déchet. À partir de là, nous allons transmettre ces éléments à notre service acceptation, à savoir la responsable qualité mais également notre service laboratoire, qui vont définir si le déchet est accepté chez nous ou pas. On peut également demander pour certains types de déchets des analyses complémentaires. L'objectif étant de mesurer le caractère « polluant » de ces déchets-là. Je vais prendre un exemple très simple : des sables vont devoir être analysés avant de venir chez nous. Certains sables ne sont pas considérés comme étant du déchet inerte. Donc on va d'abord mesurer leur taux de pollution pour vérifier s'ils viennent chez nous ou pas. En fonction des teneurs, il pourra être orienté vers des installations de traitement de déchets dangereux.

Les déchets, une fois acceptés, vont être identifiés lors de leur entrée sur le site au niveau des ponts bascules comme on le voit ici. Le pont bascule est la première étape de vérification d'un déchet sur une installation de stockage de déchets non dangereux.

Première étape de contrôle au niveau du pont bascule. Des opératrices vont vérifier que le camion qui se présente a bien fait l'objet d'une acceptation en amont. Je vous ai parlé de la fiche d'information préalable. En fonction des éléments, on délivre un certificat d'acceptation préalable et un numéro d'acceptation.

Ce numéro d'acceptation, sa validité est limitée dans le temps. Donc l'opératrice va vérifier qu'il est toujours conforme, suite à quoi le camion pourra rentrer sur le site. Il y a également une détection de non radioactivité qui est faite de manière systématique pour tout camion entrant sur le site.

Au niveau des ponts bascules, nous allons également faire une prise de tonnage puisque nous allons facturer ensuite au client ou à la collectivité un coût de traitement à la tonne qui rentre sur le site. Donc nos ressources vont venir d'une part de la prestation de traitement des déchets. Nous allons facturer une prestation pour un coût de traitement à la tonne, cela fera partie de nos recettes. Ce que l'on a également avoir comme recette sur un site comme le notre, depuis une récente évolution réglementaire, c'est la revente d'électricité que l'on produit à partir du biogaz qui est récupéré au niveau de notre site. Le biogaz, depuis un arrêté de 2007 (fin novembre 2007), est reconnue énergie renouvelable ce qui impose à EDF de racheter toute l'électricité produite à partir du biogaz. Depuis cette date-là, nous pouvons produire de l'électricité qui va être rachetée par le fournisseur d'énergie.

Extrait de la ressource « Mise en place, gestion et impacts environnementaux d'une ISDND »